



Saison 2018-2019

****Les règlements peuvent être modifiés en tout temps. Les changements seront en vigueur dès qu'indiqués sur le site internet. ****

Début de la Saison : 16 Septembre 2018

La ligue a le but de permettre à des adultes de jouer au hockey dans une ambiance de franche camaraderie et de saine compétition.

SECTION 1 : CONSEIL DE DIRECTION

La ligue est dirigée par un conseil de direction qui est formé : de l'administrateur de la ligue, du vice-président et de l'arbitre en chef. Le conseil de direction a la responsabilité de veiller à ce que toutes les équipes respectent les règlements de la ligue en tout temps.

SECTION 2 : CONSEIL D'ADMINISTRATION (C.A)

Le conseil d'administration est formé de l'administrateur de la ligue et d'un représentant pour chaque équipe. Le CA a le pouvoir de décision sur tous les problèmes qui peuvent survenir pendant la saison. Il doit tenir une réunion au début de la saison et/ou au besoin. Chaque décision doit être approuvée par un vote majoritaire des membres qui assistent à la réunion. Un membre peut demander un vote secret. Seulement les capitaines (ou du joueur désigné par l'équipe) peuvent voter. L'administrateur vote seulement s'il y a une égalité.

Lors d'une réunion du CA, si un capitaine ne peut pas se présenter, il doit être représenté par un joueur de son équipe. Dans le cas échéant, **l'équipe devra vivre avec les décisions prises**. Les problèmes internes seront réglés entre le conseil de direction et le conseil d'administration. Une réunion d'urgence peut être décrétée s'il y a un litige.

Règlements Hiver

SECTION 3 : COÛTS

6 900\$ /équipe

Dates des paiements par équipe :

- 1^{er} paiement + dépôt : 2000\$ (non remboursable)
- 2^e paiement : 2000\$ 1^{er} octobre
- 3^e paiement : 2000\$ 1^{er} novembre
- 4^e paiement : 900\$ 1^{er} décembre

630\$ / joueur individuel

Dates des paiements par joueur :

- 1^{er} paiement : 200\$ inscription (non remboursable)
- 2^e paiement : 200\$ 1^{er} octobre
- 3^e paiement : 230\$ 1^{er} novembre

Les chèques doivent être faits au nom de la Ligue Le P'tit Québec (L.H.P.Q.)

Des frais de 30\$ seront chargés pour tous les chèques retournés. Le joueur ou l'équipe qui a payé avec un chèque sans fond sera suspendu jusqu'au moment du remboursement du chèque et de l'amende en argent comptant. Une équipe qui quitte la ligue devra payer 250\$ pour chaque partie jouée. Bien entendu la ligue va rembourser l'excès payé par l'équipe, s'il y a lieu.

SECTION 4 : SERVICES

Chaque partie inclue des arbitres fédérés et un marqueur

34 parties assurées

Statistiques individuelles et d'équipes

Trophées de fin de saison (voir liste plus bas)

Remise des trophées

Chaque responsable d'équipe doit informer ses joueurs que la ligue n'a pas d'assurance.

SECTION 5 : RÈGLES GÉNÉRALES

Tous les membres d'une équipe doivent respecter les règlements de la Ville de Gatineau et de Chelsea ainsi que les lois Provinciales.

Les capitaines d'équipe sont responsables de leur conduite et de celle de leurs joueurs en tout temps. Ils doivent faire en sorte de prévenir toute conduite désordonnée avant, durant ou après un match, sur la patinoire ou à l'extérieur de celle-ci ou à tout endroit dans l'aréna. L'arbitre peut imposer des punitions à un capitaine d'équipe lorsque ce dernier ne s'acquitte pas de ses responsabilités et en fera rapport à l'administrateur. Tout joueur qui fait du grabuge, menaces des joueurs adverses, des officiels ou des spectateurs sera suspendu voir expulsé de la ligue à vie. Tout spectateur qui tente d'intimider un joueur adverse, une équipe ou un officiel sera expulsé sur le champ de l'aréna. Des poursuites judiciaires peuvent s'appliquer. **Chaque équipe est responsable de leurs amis/familles dans les estrades.**

Il est strictement interdit de consommer de l'alcool dans les vestiaires ou sur le banc des joueurs. Tout joueur en état d'ébriété ne peut participer à une partie. Si jamais nous avons des problèmes ou des plaintes, les équipes seront responsables des frais à payer et des sanctions émises par le *Centre Meridith de Chelsea* et les arénas de Gatineau. Le tout devra être payé avant la prochaine partie sous peine de défaite par défaut jusqu'à ce que le paiement soit fait.

Chaque d'équipe doit après chaque partie de faire le ménage de sa chambre pour qu'elle soit propre.

Déroulement d'une partie

Réchauffement de trois (3) minutes à temps continu.

2 périodes de 22 minutes à temps continu.

La dernière minute de la 2^e période sera chronométrée, avec 2 buts ou moins d'écart.

S'il y a 3 buts d'écart ou plus, au début ou durant la dernière minute de jeu, elle sera à temps continu et ce jusqu'à la fin.

À la fin du temps de la location, seul un lancer de punition peut être effectué.

Les punitions mineures sont d'une durée de trois (3) minutes en temps continu et de cinq (5) minutes pour une punition majeure.

Les punitions majeures doivent être complétées même si l'adversaire compte en supériorité numérique.

Lorsqu'un joueur obtient trois (3) punitions mineures durant une même partie, il est expulsé pour le reste de la partie. Un coéquipier devra purger sa 3^e punition mineure au banc des punitions.

Un gardien de but qui obtient trois (3) punitions mineures durant la même partie pourra compléter celle-ci mais, sera suspendu pour la prochaine partie.

Une double mineure compte pour une seule punition.

Après la partie, les équipes ont 30 minutes pour quitter leur chambre.

SECTION 6 : RÈGLES SPÉCIFIQUES

La ligue adopte les mêmes règlements que Hockey Canada, Hockey Québec ainsi que ses règlements spécifiques. La loi sur la sécurité pour le hockey au Québec nous oblige à porter une visière et un protège cou. **La ligue n'est pas responsable en cas de blessure ou amendes relativement à cet effet.**

La politique de la ligue est de ne pas changé l'horaire des parties à moins que la Ville modifie la réservation. Toutefois, les équipes peuvent entreprendre des démarches et échanger une partie avec d'autres équipes si ceci est possible sans avoir à annuler des parties, bien sûr avec l'approbation de l'administrateur de la ligue.

Les parties remportées par défaut ou par protêt ne seront pas reprises.

S'il y a un conflit concernant les couleurs de chandail, l'équipe locale a priorité sur sa couleur de chandail. (la ligue peut fournir un ensemble de chandail) si vous n'avez qu'un ensemble.

Si une partie est annulée dû à un conflit de gilet, l'équipe fautive perdra la partie en plus d'avoir une amende de 100\$ supplémentaire.

Tous les joueurs d'une même équipe qui participe a une partie doivent porter un gilet similaire (foncé ou pâle) et numéroté. Seul le gardien a l'autorisation de porter un chandail différent du reste de l'équipe.

Un joueur pris par défaut à avoir joué sous un faux nom sera suspendu pour le reste de la saison et/ou la saison suivante. Le capitaine sera suspendu pour 5 parties.

Il est de la responsabilité du capitaine de vérifier l'âge des joueurs, de leur plus haut calibre atteint (régulier et remplaçant). Lorsqu'un joueur est pris par défaut, celui-ci et le capitaine seront suspendus et les parties jouées par celui-ci seront perdu par défaut.

Au début de la saison, chaque capitaine devra soumettre une liste de joueurs jusqu'à un maximum de vingt-cinq (25) joueurs. Les gardiens de but ne font pas partis du décompte des joueurs. La liste des joueurs admissible dans chacune des équipes sera affichée sur le site internet. **Il est la responsabilité du capitaine d'une équipe de s'assurer que cette liste est bien à jour.**

Entre le 20 décembre 2018 et le 6 janvier 2019, chaque capitaine pourra libérer jusqu'à 5 joueurs. Une fois retiré, chaque joueur ne pourra plus jouer avec cette équipe, et ce pour le reste de la saison et les séries. Un joueur libéré peut revenir la saison suivante.

La date limite pour rentrer un nouveau joueur est le 6 janvier 2017. Aucun nouveau joueur ne sera accepté après cette date.

Le capitaine doit avertir l'administrateur de la ligue avant la première partie d'un nouveau joueur, soit par e-mail ou par messagerie texte. **L'approbation de l'administrateur est requise.**

L'alignement des joueurs doit être remis au marqueur avant le début de la partie. Seulement les noms des joueurs présent doit être indiqués.

Un joueur régulier peut embarquer en tout temps sur la patinoire.

Un remplaçant doit embarquer avant que la deuxième période débute.

Lorsque l'échauffement est terminé, les équipes doivent avoir un **minimum de six (6) joueurs et un (1) gardien.** Si jamais cette règle n'est pas respectée, l'équipe fautive se verra décernée une punition mineure automatique.

Une équipe qui n'a pas le minimum de joueur pour jouer la partie après 15 minutes de délai, perdra par défaut et se verra imposer une amende qui doit être payée avant la prochaine partie. Les amendes seront remises à l'équipe qui a gagné par défaut.

- 1^{ère} offense : avertissement
- 2^e offense : 100\$
- 3^e offense : 150\$

Règlements Hiver

Après le délai de 15 minutes, un gardien est dans le vestiaire en train de s'habiller, l'équipe devra commencer la partie avec un joueur supplémentaire. Même situation si un 6^e joueur est à s'habiller, l'équipe débutera la partie avec le gardien et un joueur en moins. La punition mineure s'applique toujours.

Si un gardien se blesse durant une partie, l'équipe aura cinq (5) minutes pour habiller un joueur comme gardien à partir du moment où le gardien quitte la glace, sinon l'équipe devra continuer la partie avec un joueur supplémentaire. À partir de ce moment, les points individuels ne seront plus comptabilisés sauf le pointage final.

S'il y a un gardien de but sur place pour remplacer le gardien blessé, l'équipe devra s'assurer que celui rencontre les critères d'admissibilité (voir plus bas).

Si une équipe avertit l'administrateur de la ligue 3 jours avant une partie, aucune amende ne sera facturée. Toutefois, une offense sera appliquée. L'équipe fautive perdra la partie par défaut.

Lorsqu'une partie est gagnée par défaut (pas de match), le pointage final sera de 1 à 0 pour l'équipe victorieuse. Le but ira seulement à la fiche de l'équipe. Le blanchissage n'est pas comptabilisé à la fiche du gardien.

Les joueurs présents dont le nom sera indiqué sur la feuille de pointage se verront attribuer une partie jouée à leur fiche. Cette partie est comptabilisée pour la participation aux séries.

Une perte de temps à cause d'une blessure n'est pas reprise.

Le lancé frappé est accepté.

Le mesurage du bâton n'est pas accepté.

Aucun coup de bâton et coup vicieux ne sera toléré, le joueur puni pourrait être suspendu.

Aucune mise en échec corporelle n'est autorisée.

Une équipe qui porte plainte envers un ou des officiels doit le faire par courriel à l'administrateur.

Critères pour départager un bris d'égalité d'équipes au classement général à la fin de la saison régulière:

1. Nombre de victoire
2. Total des points entre les deux équipes (si s'applique)
3. Différence entre des buts pour et buts contre (+-)
4. Nombre de buts pour

Admissibilité des Joueurs

Une équipe doit aviser le responsable de la ligue avant le premier match de tout nouveau joueur même s'il a déjà joué dans la ligue par le passé.

En saison, une équipe sans gardien de but pour une partie peut aligner un gardien régulier d'une autre équipe de sa division. Le gardien aura un maximum de trois (3) parties avec cette équipe. Le responsable de l'équipe doit aviser l'administrateur.

Aucun échange ne sera accepté entre équipe.

Afin de faire accepter un nouveau joueur, l'équipe doit fournir les informations suivantes : date de naissance, le plus haut calibre atteint et la dernière ligue adulte.

Une permission temporaire peut être accordé pour un (inconnu) joueur régulier ou remplaçant qui n'a pas été évalué. Il sera automatiquement côté 2 points jusqu'au moment que son évaluation soit complétée. La côte d'un nouveau joueur est temporaire et peut-être modifié à tout moment au cours de la saison.

Tout nouveau joueur doit être approuvé avant de pouvoir avoir une période d'essai (période pouvant aller jusqu'à cinq parties). Néanmoins, malgré le fait qu'un joueur peut respecter les critères d'admissibilité, il peut se voir refuser une période d'essai.

Règlements Hiver

Une permission spéciale peut être accordée à un joueur qui ne rencontre pas les critères d'admissibilité d'une division. Cette permission peut être accordée à titre d'essai et elle peut être révoquée en tout temps. Ce joueur est automatiquement coté cinq (5) points.

La côte d'un joueur est basée sur ces performances des saisons hivernales et estivales précédentes provenant des tournois et des autres ligues de la région, de son expérience, de son âge, de sa condition physique ainsi que de son plus haut calibre atteint.

Si l'un de ses joueurs est évalué à la hausse, l'équipe devra quand même rencontrer le maximum de points permis, incluant ceux du joueur reclassé.

Aucune date limite pour coté un remplaçant.

La côte des joueurs est la responsabilité de l'administrateur. Toutefois, une équipe désirant contester la côte de l'un de ses joueurs, par l'entremise de son représentant, doit demander une réunion par courriel auprès des autres représentants et de l'administrateur avec préavis d'une semaine.

La côte des joueurs réguliers de la saison précédente, dévoilée en début de saison peut être modifiée au début de la saison.

Faisant suite à l'évaluation de fin de saison, les équipes devront respecter à nouveau le maximum de points permis pour la prochaine saison. Une équipe qui dépasse le nombre de points permis, ne pourra pas conserver un joueur coté à la hausse à moins d'en libérer un autre pour la prochaine saison.

Restrictions pour la Division

Chaque équipe a un maximum de 16 points cotés total sur sa liste de 25 joueurs, et ne peut pas avoir deux joueurs de 4 points.

Une équipe a un maximum de 8 points cotés par partie (joueurs habillés). Un joueur coté qui participe en totalité, ou non à une partie, même seulement le temps d'une seule présence, est automatiquement comptabilisé dans le décompte de l'équipe. Un joueur ou un gardien coté qui se blesse durant le réchauffement, n'est pas comptabilisé dans l'alignement de l'équipe.

Division 3 :

- Les joueurs ayant évolué plus haut que le Midget BB ou Juvénile ne seront pas acceptés
- Une permission peut être accordée à un joueur à titre d'essai pour les exceptions. L'administrateur et le CA prendront une décision concernant le joueur. L'âge, la condition physique et le plus haut calibre joué seront les principaux critères d'une acceptation ou d'un refus.

Séries

Nouvelle compilation pour les punitions mineures est mise en vigueur.

La dernière minute de jeu sera jouée même si le temps de location est terminé.

Chaque remplaçant doit avoir joué un minimum de quatre (4) parties pour la même équipe afin d'être éligible pour les séries. Aussitôt qu'un remplaçant joue une partie pour une équipe, il ne peut plus jouer pour une autre équipe.

Une équipe peut aligner un maximum de trois (3) remplaçants par partie. Un gardien remplaçant ne fait pas partie de ce critère.

Un joueur en punition peut exécuter les tirs de barrages.

Un joueur expulsé ne peut pas participer aux tirs de barrages.

Règlements Hiver

Les buts comptés par un joueur en fusillade ne vont pas à sa fiche. Les buts dans un filet désert ou en fusillade ne vont pas à la fiche du gardien de but.

Déroulement d'une fusillade :

- Pour débiter une séance de tirs de barrage, chaque responsable d'équipe doit désigner trois (3) joueurs au marqueur.
- L'équipe locale aura l'option de commencer ou de suivre.
- Si l'égalité persiste après les trois premiers tireurs, chaque équipe ira à tout de rôle jusqu'à ce que l'un l'emporte.
- Un joueur ne peut pas effectuer un deuxième lancer avant que tous les joueurs aient passés.
- Si un joueur quitte la glace à la fin du temps réglementaire, son tour comptera pour un arrêt pour le gardien.
- Lorsque tous les joueurs d'une équipe soient passé, il n'est pas nécessaire de suivre le même ordre que le deuxième tour.
- Pour la dernière partie de la Finale, (si la réservation nous le permet), si l'égalité persiste après le temps réglementaire, une période de prolongation de 15 minutes sera rajoutée où le premier but mettra fin à la partie. Si l'égalité persiste après cette période de prolongation, il y aura une séance de tirs de barrages.

Trophées de fin saison

Liste des Trophées par équipe	
1	Champions de la saison régulière
2	Champions des séries
3	Finalistes des séries
4	L'équipe la plus disciplinée

Liste des Trophées individuels	
1	Meilleur pointeur de la saison
2	Meilleur buteur de la saison
3	Meilleur défenseur de la saison
4	Meilleur gardien de but de la saison
5	Joueur le plus gentilhomme
6	Meilleur pointeur des séries
7	Joueur par excellence de la saison
8	Joueur par excellence des séries

Éligibilités des trophées individuels

Trophée Meilleur pointeur

S'il y a égalité pour le nombre de points, voici les critères pour départager le gagnant :

- 1^{er} critère : plus de buts marqués
- 2^e critère : moins de parties jouées

Trophée Meilleur marqueur

S'il y a égalité pour le nombre de buts, le joueur qui aura moins de parties jouées gagnera.

Trophée gardien de la saison

Un gardien de but il doit avoir joué un minimum 18 parties avec son équipe.

Les statistiques à titre de remplaçant ne sont pas comptabilisées.

Protêt

Un protêt doit être déposé dans les 24 heures suivant la partie. Si le protêt n'est pas émis dans les 24 heures suivant la partie, le pointage restera officiel.

Le protêt peut être déposé (courriel ou verbal) par n'importe quel joueur d'une équipe même si son équipe ne prenait pas part à la partie, incluant l'administrateur de la ligue.

Lors des séries, le protêt touche seulement les parties de la ronde en cours.

Lorsqu'un joueur illégal évolue dans une partie et un protêt est mis et gagné, l'équipe prise en défaut perd la partie et toutes les autres parties que le joueur illégal a pris part. Une équipe qui sera prise en défaut verra son joueur et le capitaine de l'équipe suspendu pour 3 parties chacun.

On ne peut pas déposer un protêt pour avoir oublié le nom d'un joueur, un joueur de trop ou une erreur dans le numéro du chandail sur la feuille de pointage. Un protêt peut être mis au sujet d'un joueur seulement si celui-ci joue illégalement (ne satisfait pas les critères de la division, suspension, faux nom).

Lors d'un protêt, la décision de l'administrateur, après consultations, sera sans appel.

SECTION 7 : SUSPENSIONS

Aucun appel ne sera accepté pour une suspension qui rencontre les règlements de la ligue ainsi que ceux d'Hockey Canada et d'hockey Québec.

Un joueur qui fait un appel à une suspension demeure suspendu jusqu'à ce que le verdict soit entendu.

Les suspensions des saisons hivernales ne sont pas effectives durant la période estivale, et vice versa (Hiver à Hiver / Été à Été). Une suspension non terminée après les séries, sera prolongée et conclue la saison suivante.

L'administrateur a la responsabilité de rendre la durée d'une suspension le plus tôt possible au responsable de l'équipe concernée. La suspension sera affichée sur le site internet dans la section des suspensions. Toutefois, il n'a aucun pouvoir sur le temps d'attente du rapport des officiels.

Le responsable d'équipe doit s'assurer que leurs joueurs purgent leur(s) suspension(s).

Le joueur suspendu doit être indiqué sur la feuille de pointage à l'endroit approprié. Le capitaine doit s'assurer qu'il y est bien indiqué.

Un joueur suspendu pris en défaut pour avoir joué verra sa suspension doublée. Le responsable de l'équipe sera suspendu à son tour pour 5 parties.

Un joueur suspendu a l'autorisation de jouer dans une autre division que s'il est régulier dans plus d'une division. Un joueur suspendu ne peut pas remplacer dans une autre division, temps et aussi longtemps que sa suspension est toujours effective.

Un joueur suspendu ne peut pas se retrouver derrière le banc des joueurs pendant la durée de sa suspension.

Les joueurs ou les capitaines d'équipes n'ont pas l'autorisation de se rendre au vestiaire des officiels pour discuter des décisions prises lors de la partie. Des conséquences pourraient être prises à cet effet.

Voici les barèmes de suspensions cumulatives des pénalités mineures :

- 15 punitions mineures : 1 partie de suspension
- 30 punitions mineures : 2 parties de suspension
- 45 punitions mineures : 3 parties de suspension

Une punition double mineure pour coup à la tête d'une durée de 6 minutes compte pour une seule punition.

Les punitions d'inconduites ne sont pas comptabilisées dans le nombre de punitions mineures.

L'administrateur a la responsabilité d'aviser les équipes si l'un de leurs joueurs excède un barème et donnera un préavis de 24 heures au(x) équipe(s) concernées. Si un avis est en retard de la part de l'administrateur, il aura un ajustement à la situation.

Un joueur ne pourra pas se soustraire d'une suspension à cause d'une erreur du marqueur ou de l'officiel dû à l'inscription d'un mauvais code ou du mauvais numéro du joueur sur la feuille de pointage. Il sera suspendu d'après le code sur le rapport des officiels.

Une punition majeure de dix (10) minutes d'inconduite (Code C) dans les cinq (5) dernières minutes de la partie entraîne automatiquement une (1) partie de suspension, qui doit être servi le match suivant.

Un joueur qui obtient une 3^e inconduite de partie, incluant saison et séries, sera suspendu pour trois (3) parties.

Une punition d'Extrême Inconduite (Code D) entraîne automatiquement une (1) partie de suspension plus un nombre de parties à déterminés selon le code d'après le rapport des officiels.

Un joueur ou gardien qui reçoit une punition d'Extrême Inconduite de partie pour un langage abusif envers un officiel sera automatiquement suspendu pour :

- 1^{ère} offense : 1 partie de suspension
- 2^e offense : 3 parties de suspensions minimum

Règlements Hiver

- 3^e offense : cas réévalué

La suspension d'un joueur ou d'un gardien de but dû à une punition majeure au début d'une partie ne peut être comptée comme une partie de suspension. La suspension n'est qu'effectif à partir de la partie suivante. est suspendu pour le restant de la partie (sauf le gardien) et pour un minimum de 3 parties.

Un joueur ou un gardien de but qui reçoit une deuxième punition majeure (Code B + D), incluant saison et séries, sera suspendu pour un minimum de cinq (5) parties. Après une troisième punition majeure, il sera suspendu pour le reste de la saison, y compris les séries. Son cas sera réévalué pour la saison suivante.

Un joueur ou un gardien de but qui reçoit une punition majeure pour coup à la tête ou une mise en échec par derrière sera suspendu pour un minimum de 5 parties. À sa deuxième offense, il sera suspendu pour le reste de la saison, y compris les séries.

Tout joueur qui est instigateur d'une bagarre aura automatiquement 1 partie + 5 parties + 1 partie d'Extrême Inconduite à sa première offense. À sa deuxième offense, il sera suspendu pour le reste de la saison, y compris les séries. Son cas sera réévalué pour la saison suivante.

Un joueur victime d'un instigateur peut voir sa suspension être allégée après que l'administrateur de la ligue ait reçu le rapport des officiels.

Un joueur ou gardien de but qui obtient une punition majeure intentionnelle et blesse sérieusement un adversaire sera suspendu pour un minimum de 5 parties. La définition d'une blessure sérieuse est que joueur blessé ne peut pas jouer pour une période d'au moins 3 parties. Le cas du joueur suspendu sera réévalué.

Un joueur qui quitte le banc des punitions avant que celle-ci ne soit terminée et qu'il se dirige vers un adversaire ou un officiel pour le confronter sera suspendu pour un minimum de 5 parties.

Tout joueur qui tentera d'intimider un adversaire sur le banc des punitions ou sur le banc des joueurs sera suspendu 3 parties à sa première offense. À sa deuxième offense, il sera suspendu pour le reste de la saison, y compris les séries. Son cas sera réévalué pour la saison suivante.

Tout joueur qui utilise un langage discriminatoire ou fait allusion à une discrimination (couleur de la peau, origine ethnique, langue parlée, orientation sexuelle) sera suspendu 3 parties à sa première offense. À sa deuxième offense, il sera suspendu pour le reste de la saison, y compris les séries. Son cas sera réévalué pour la saison suivante.

Tout joueur qui menace un officiel, le marqueur ou l'administrateur de la ligue sur la glace, dans les vestiaires ou à l'extérieur de l'aréna sera suspendu pour un minimum de 5 parties.

Un joueur expulsé d'une partie a l'obligation de se rendre à son vestiaire. La partie sera reprise que lorsque le joueur aura accédé sa chambre. Pour le reste de la partie, il ne pourra pas revenir aux alentours de la patinoire

Lorsqu'un joueur expulsé ne veut pas se rendre immédiatement à son vestiaire, informez le joueur fautif de se rendre à son vestiaire sur le champ. Normalement, c'est à l'officiel, qui n'est pas impliqué dans l'expulsion du joueur, d'informer le joueur fautif afin d'éviter toute confrontation verbale et physique. L'autre officiel informe clairement à l'équipe fautive que le joueur fautif a 30 secondes pour quitter la patinoire et de se rendre à son vestiaire. Si le joueur fautif ne respecte pas cette règle alors le match prend fin immédiatement. Le joueur fautif n'a plus l'autorisation de s'approcher de la patinoire ni d'utiliser des propos injurieux à l'endroit de qui que se soit sous peine d'une suspension plus sévère. L'objectif premier de cette procédure est d'éviter toute confrontation soit verbale ou physique avec les joueurs qui sont expulsés.

Tout joueur qui tente de traverser le corridor entre les deux chambres pour rejoindre un adversaire dans le vestiaire adverse sera suspendu automatiquement 5 parties.

Lorsqu'un incident arrive à l'extérieur de la patinoire, des suspensions peuvent être appliquées à des joueurs et même à une équipe au complet. Ces suspensions seront très sévères. Des poursuites peuvent être appliquées.

Un joueur qui porte atteinte à la Ligue sera suspendu indéfiniment des activités de la ligue.

Règlements Hiver

N'oubliez pas que nous sommes là pour s'amuser! Chacun d'entres-nous avons un rôle à jouer...

Merci et Bonne Saison !